



COMITE CHARENTE DE BASKETBALL

Mesdames et Messieurs Les Président(e)s des Clubs,
Mesdames et Messieurs Les Membres du Comité Directeur,
Mesdames et Messieurs les Licenciés Hors Association

APPEL A CANDIDATURE DE MEMBRE AU COMITE DIRECTEUR

Conformément aux Statuts du Comité Départemental, l'Assemblée Générale Elective Extraordinaire doit procéder à l'élection du Comité Directeur pour pourvoir aux sièges vacants de celui-ci. Les pouvoirs des membres ainsi élus prennent fin à la date où devrait normalement expirer le mandat des membres remplacés.

Il est donc fait l'appel à candidature pour **3 sièges à pourvoir (2 + 1 spécifique réservé à un médecin)**

Extraits des statuts et du règlement intérieur du Comité Charente de basketball

Statuts du Comité – Article 10 : Composition du Comité Directeur

- 1) Le Comité Départemental est administré par un Comité Directeur de 15 membres.
- 2) Il comprend nécessairement un médecin. Si aucun candidat ne présente cette qualité, le poste reste vacant et doit être mis à l'élection lors de l'Assemblée Générale Elective suivante.
Il est précisé que si plusieurs médecins déclarés en tant que tel sont candidats, seul celui arrivé en tête des suffrages sera élu avec cette qualité. Le médecin élu ne contribue pas à remplir le critère de représentation féminine. Les autres candidats médecins peuvent être élus suivant les autres critères mais sans bénéficier de la qualité de médecin.
- 3) Il comprend au moins un nombre de femmes proportionnel au nombre de licenciées.
- 4) Il ne peut comprendre plus de trois licenciés appartenant à une même association sportive.

Statuts du Comité – Article 12 : Election du Comité Directeur

- 1) Est éligible au Comité Directeur toute personne âgée de 16 ans au moins jouissant de ses droits civiques, licenciée depuis au moins six mois, à la date de l'élection, au sein du Comité Départemental.
- 2) Sont incompatibles avec les fonctions de membre du Comité Directeur :
 - la fonction de Conseiller Technique Sportif,
 - toute appartenance au personnel salarié de la structure.
- 3) Ne peuvent être élues au Comité Directeur :
 - plus de trois licencié(e)s appartenant à un même club,
 - les personnes de nationalité française condamnées à une peine qui fait obstacle à leur inscription sur les listes électorales,





COMITE CHARENTE DE BASKETBALL

- les personnes de nationalité étrangère condamnées à une peine qui, lorsqu'elle est prononcée par une juridiction française, fait obstacle à son inscription sur les listes électorales,
- les personnes à l'encontre desquelles a été prononcée une sanction d'inéligibilité à temps dans les conditions prévues par le règlement disciplinaire.

Règlement intérieur – Article 17 : Election du Comité Directeur

- 1) Les candidatures aux fonctions de membres du Comité Directeur doivent être adressées par lettre recommandée avec avis de réception au siège du Comité au moins 30 jours avant la date de l'Assemblée Générale, le cachet de la poste faisant foi. Elles peuvent être également remises en mains propre au secrétariat du Comité qui établira un reçu ou adressées par voie électronique avec accusé de lecture à secretaire.cd16@charentebasketball.org. Dans tous les cas, la déclaration de candidature doit être faite au moyen du formulaire publié et diffusé par le Comité Charente (disponible sur le site internet).

Les clubs sont chargés de faire suivre ce courrier à leurs licenciés âgés de plus de 16 ans.

Les personnes intéressées doivent adresser leur candidature selon les dispositions décrites ci-dessus et grâce au formulaire adéquat.

La date limite d'envoi des candidatures est fixée statutairement au mercredi 13 août 2025 à minuit.

Compte tenu de la fermeture estivale du Comité, l'envoi électronique avec accusé de lecture à secretaire.cd16@charentebasketball.org devra être privilégié.

La recevabilité des candidatures sera étudiée par la commission électorale, et la liste des candidats sera arrêtée définitivement au plus tard 15 jours avant la date des élections.

Fait à Saint Yrieix, le 11/07/2025

Jean-Claude COMBE
Vice-Président

Stéphane CLOCHARD
Vice-Président

